

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

N^o 1

St-Hyacinthe, 17 Décembre 1891

N^o 39

MARCHANDISES

DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES

CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & C^{ie}

122 Rue Cascades

—HYACINTHE, P. Q.

là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & GODBOUT

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité:

DENIS & DUROCHER

—Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poêles de Cuisine,
Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte-voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, aux plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenu à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A. et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGIERS

—Tels que—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, QUÉBEC

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président

*Conduite à l'égard de la Société de Secours Mutuel
dont on fait partie*

Je désire attirer votre attention sur un fait gros de conséquences bien que, généralement on paraisse y attacher peu d'importance. Il arrive que des discussions ont lieu partout hors les heures et endroit à ce fixés, sur des questions intéressant la Société dont on fait partie ; quelques fois même certains groupes de sociétaires signent une pétition pour demander la solution d'une question dans le sens qui leur convient.

Ce fait est grave, plus grave qu'on ne le croit et je n'hésite pas à le dire, le devoir des officiers est d'empêcher, si possible, toute manifestation de ce genre. Comme membre de l'Union St-Joseph, chaque sociétaire doit avoir et a le droit d'exprimer, soit verbalement dans les assemblées générales, soit par écrit, par une lettre adressée au président ou au Comité de Régie, les réclamations, les propositions, les vœux qui lui paraissent être dans l'intérêt général de l'association ; mais il ne peut être permis, en dehors des réunions légales, de s'entendre, de se réunir, de pétitionner ensemble sur une question qui doit être soumise à l'assemblée ou au Comité, ou qui intéresse d'une manière quelconque les affaires de la Société.

On comprend que c'est là une sorte de délibération anticipée ou illégale. C'est une opinion exprimée d'une manière qui n'est pas celle admise par les règlements, et qui peut exercer une influence considérable sur la décision qui sera prise plus tard, et légalement, dans la forme voulue, par l'assemblée générale. En effet, après s'être prononcé ouvertement, le plus souvent sans connaître la question, avant d'avoir entendu l'exposé qui devra le mettre en lumière, avant d'avoir suivi la discussion qui devra l'éclaircir davantage, les sociétaires qui ont ainsi attaché leur nom à une opinion, qui ont pour ainsi dire donné leur vote à l'avance, éprouveront souvent beaucoup de peine et dans tous les cas une sorte d'embarras devant leurs camarades, à voter à l'assemblée dans un sens opposé à la pétition. Le vote de l'assemblée n'aurait plus, alors le caractère d'impartialité et d'indépendance qui peuvent seuls le rendre respectable et il serait, dans certains cas, le résultat de l'intrigue d'un petit nombre.

Et puis ce mouvement, cette agitation, ces conciliabules que produisent le colportage d'une pétition ou la discussion extérieure, tout cela constitue un désordre qui, dans l'intérêt général, doit être interdit et réprimé par un règle-

ment, comme ci-dessous dont nous priserions fort l'adoption.

1^o Tout sociétaire a le droit de soumettre au Comité de Régie, verbalement ou par écrit, les réclamations ou observations qu'il croira fondées ainsi que les propositions qui lui paraîtront utiles soit dans son intérêt de sociétaire, soit dans l'intérêt particulier d'un ou de plusieurs, soit enfin dans l'intérêt général de la société.

2^o Quand ces communications auront été faites par écrit, si elles présentent un caractère sérieux, elles seront prises en considération par le dit Comité de Régie qui, suivant le cas, statuera sur celles de sa compétence ou fera rapport à la société.

3^o Les sociétaires ayant ainsi le droit de manifester et de faire apprécier leurs demandes et leurs propositions individuelles, ils ne peuvent jamais faire de réclamations ou de propositions collectives, ni signer ni faire signer aucune pétition concernant les affaires de la Société. Il n'est pas permis, non plus de discuter, par anticipation, hors le lieu des réunions, ni après règlement d'une question.

6^o Les membres qui contreviendraient à l'art. précédent seraient passibles d'une amende de pas moins de et n'excédant pas ; en cas de récidive, ils seraient exclus de la Société.

Nous aurons rarement l'occasion d'appliquer la dernière de ces dispositions. Les intéressés comprendraient vite qu'il faut s'abstenir de faire circuler ou de signer des pétitions ou de se compromettre trop tôt ; que c'est troubler l'esprit d'ordre qui doit régner parmi nous et les sentiments d'indépendance et de justice qui doivent inspirer nos délibérations.

L'Ordre des Forestiers Indépendants

Le *Monatery Times* de Toronto, No. du 20 novembre dernier, dans un long article, commente le rapport semi-annuel des Forestiers Indépendants donné à Détroit en septembre dernier. Nous nous contenterons de donner un court résumé de ce travail très-élaboré, en y joignant quelques observations applicables, non-seulement aux Forestiers Indépendants, mais à toutes sociétés basées sur le principe de la centralisation.

Dans les deux dernières années, la première catégorie de Cours au nombre de 63, ouvertes

depuis 5 à 8 ans, comptaient une moyenne de 4,229 membres : chacun de ces membres a été tenu de payer \$25.00 en répartitions pour décès, et \$12.00 de contributions mensuelles : soit un total de \$37.00. La dernière catégorie de Cours; au nombre de 210, ouvertes depuis 2 ans, et comptant une moyenne de 7,810 membres, chacun de ces derniers a été tenu de payer \$10.07 en répartitions pour décès, et \$12.00 de contributions mensuelles : soit un total de \$22.07.

Le nombre total des Forestiers Indépendants, il y a deux ans, était de 14,286. Durant ces deux dernières années, 4,746 membres ont été suspendus, rayés, ou ont résignés, et 253 sont morts ; c'est-à-dire que la Société, en deux ans, a perdu le tiers de ses sociétaires, chiffres ronds ; mais elle a admis 19,617 nouveaux membres, formant un total, en novembre dernier, de 29,617. Cependant il faut remarquer que la Société perd beaucoup dans cette mutation de ses membres ; ce ne sont pas, en effet, les malades ni ceux qui ont un besoin immédiat de la Société qui la laissent ainsi ; mais au contraire ce sont, règle générale, ses meilleurs membres, et ceux l'ont ainsi abandonnée. L'ont fait croyant bien faire ; qui vivra verra s'ils avaient tort.

Ainsi donc, si les Forestiers Indépendants sont obligés, dans une période de cinq années, de doubler presque deux fois le coût annuel de leur assurance sur la vie, quel sera donc le montant annuel à payer dans 20 ans ?

Le capital de cette Société, toujours en Septembre 1891, était de \$337,527, soit une valeur de \$11.00 par membre. Et dire qu'on est venu prétendre ici que cette Société est puissamment riche ! Quand notre Union St-Joseph, en tenant compte des bénéfices à payer, vaut à peu près le double, qu'on la considère à bon droit encore pauvre, et qu'elle n'a pas, comme les Sociétés centralisatrices, augmenté momentanément son capital en rayant le tiers de ses sociétaires.....

Mais voilà que les Forestiers semblent déjà rendus à l'époque d'une décadence précoce, inévitable à ces sortes de Sociétés, qui nient à leurs membres toute compétence dans la formation des Règlements. En effet les Forestiers n'ont aucun moyen sûr ou effectif de contrôler la perfectibilité du Règlement, ou de blâmer une administration imprudente ou prodigue des fonds de la Société. En un mot l'administration coûte trop cher ; trop de salaires et trop de commissions payées à droite et à gauche pour faire une propagande bien souvent imprudente et nuisible.

Les membres en général, n'ayant aucun pouvoir, s'intéressent médiocrement à la Société, et les quelques intéressés qui ont soin de la caisse en même temps qu'ils sont les législateurs de fait de l'association, auront toujours le soin d'être fermes, même sévères pour les autres, pendant qu'ils seront doucereux et bienveillants pour eux-mêmes.

Le Secours Mutuel bien entendu est une bien belle chose : malheureusement, quelques hommes aveugles ou qui tiennent surtout à se créer une position, se sont emparés de cette idée qui devrait toujours être toute de Charité et de Religion et, soit par aveuglement ou parti pris, se sont chargés de créer toutes sortes de Sociétés apparemment pour faciliter à l'ouvrier une assurance à bon marché, mais en réalité pour satisfaire leurs vues intéressées.

Voyez en France où ces Sociétés s'éternisent et progressent constamment : il ne leur est pas permis de s'étendre au-delà d'une limite restreinte et fixée d'avance, généralement une ville ou un diocèse ; les salaires proprement dits sont ignorés ; on ne paie aucune commission, et aucunes dépenses extraordinaires ne peuvent être encourues sans que la Société ne vote en même temps une contribution spéciale pour couvrir telles dépenses. Pour une contribution de 40 cents par mois, elles paient \$2.00 par semaines à leurs malades et les frais de médecin. Cependant, d'après le rapport du Ministre de l'Intérieur, l'intérêt annuel de cinq millions est donné annuellement par le Gouvernement aux Sociétés, *per capita* ; de plus, elles sont munies gratuitement par les communes, de salles, bureaux, gaz, combustibles, et aussi papeteries nécessaires pour les assemblées ; et, d'après ce même rapport et celui de M. Jules Michel, le nombre des membres est de 988,000, les recettes totales sont annuellement de 22,800,000 francs et les dépenses totales sont aussi annuellement de 20,100,000 francs, laissant par conséquent un surplus annuel de 2,700,000 francs seulement ; soit près de trois francs par membre. Comment, maintenant, concilier ces chiffres avec les prétentions de ces Réformateurs centralisateurs, qui veulent étendre leur influence sur un territoire plus étendu que toute l'Europe, qui n'ont l'appui, pécuniairement parlant, d'aucun gouvernement, qui promettent, avec une même contribution, payer le double de bénéfices, paient des salaires assez rondelets, des commissions à tous ceux qui veulent se charger de la propagande, puisent dans la caisse commune pour l'achat des insignes des nom-

breux officiers qu'ils multiplient à l'infini, etc., etc. Mais ce qui devrait surtout mettre en garde, c'est le pouvoir dénié aux membres de contrôler par leur vote la formation du Règlement et, partant, le redressement d'abus parfois graves dans l'administration.

Aussi il faut voir depuis que l'idée de sacrifice au profit du secours mutuel a été reniée par ces hommes, comme cet égoïste principe a produit de mauvais résultats; au-delà de mille sociétés sont tombées tant aux États-Unis qu'ici depuis dix ans. La centralisation, la prodigalité et l'insubordination les ont tuées.

Notre Président dans son dernier rapport, (voir l'Écho du 15 octobre dernier) mettait les membres de l'Union St Joseph en garde contre ces sociétés étrangères, promettant trop de bénéfices d'une part et ne donnant pas assurance et garantie d'autre part pour être prises au sérieux.

Les Forestiers indépendants commencent à éprouver tout naturellement les inconvénients de la centralisation. Nés des Forestiers Maçonniques — comme les Forestiers Catholiques, les Forestiers Catholiques Américains, les Forestiers Catholiques Canadiens, — les Forestiers Indépendants ont poussé eux aussi leur propagande en Canada, mais les nouveaux membres de ce côté-ci des lignes, aussitôt qu'ils ont été assez nombreux, comprenant ce que Justin dit si bien: "que la proportion des décès dans une nouvelle société est bien moindre que dans une société plus âgée," ont demandé et obtenu de former une branche à part sous le nom de Forestiers Indépendants Canadiens. Ce n'est pas tout, une nouvelle société de ce nom vient de voir le jour. Un M. Beemer, de concert avec M. J. L. Downer, de Port Huron font appel aux anciens membres des différentes sociétés de Forestiers pour les enrôler sans examen et ce avec 10 pour cent de réduction sur les contributions actuelles. La nouvelle société porte le nom de Forestiers Américains.

Après cela, je crois que les lecteurs seront heureux de voir tirer le rideau en se répétant cette maxime:

"Diotum sapienti sat est"

D'un mot le sage est suffisamment averti.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 13 NOVEMBRE 1891.

Présidence de B. O. Béland, éor., Président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. O. Piché propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. J. A. Côté et agréé.

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport suivant des opérations financières de la Société durant le mois de novembre, à St-Hyacinthe.

1er nov. Balance en caisse.....\$1,119.68

RECETTES

Contributions et décès.....	241.12
Droits d'entrée.....	153.00
Certificats et livrets.....	2.00
Demandes d'admission.....	25.00
St-Hugues.....	22.00
Acton-Vale.....	20.00
Ste-Rosalie.....	20.00
Roxton-Falls.....	20.00
Mariéville.....	36.95
St-Denis.....	30.00
St-Damase.....	25.65
St-Pie.....	30.00
St-Jean-Baptiste.....	25.00
Upton.....	81.85
St-Simon.....	28.93
Divers.....	9.15

\$ 770.75

Ensemble..... 1,890.43

DÉPENSES

Dame Vve Beauregard.....	\$ 100.00
Collecteur-trésorier.....	12.50
Médecins examinateurs.....	5.00
Impression (certificats etc.).....	14.87
Papeterie depuis janvier 1891.....	15.88
Voyages et divers.....	21.78
Aux malades.....	183.33

A déduire..... 353.06

Balance en caisse.....\$1,537.37

Surplus net du mois..... 417.69

Total en caisse à St-Hyacinthe.....\$6,537.37

Sur proposition de M. Jos. Leduc, secondé par M. F. Deselles, ce rapport est adopté.

Conformément à l'avis qu'il en a donné à la dernière séance, M. J. A. Cadotte propose l'adoption du tarif ci-dessous en remplacement de celui ci-devant en vigueur.

Dé 20 à 25 ans inclusivement.....\$ 2.00

" 25 à 30 ans "..... 2.50

" 30 à 33 ans "..... 3.00

" 33 à 35 ans "..... 4.00

" 35 à 38 ans exclusivement..... 5.00

" 38 à 40 ans "..... 6.50

Pour 40 ans "..... 8.00

" 41 ans "..... 10.00

" 42 ans "..... 15.00

" 43 ans "..... 20.00

" 44 ans "..... 25.00

La motion, secondée par M. F. Decelles, est adoptée à l'unanimité des voix avec le concours des Succursales.

Le collecteur-trésorier fait ensuite remarquer que des séances de collection indiquées par lui et approuvées par le Comité de Régie, conformément aux Règlements, sont tenues chaque dimanche immédiatement après la grand'messe; que, en vertu d'une résolution du dit Comité, il lui est défendu de recevoir les contributions hors les bureaux de la Société, sous peine d'amende; qu'il est mieux, et pour lui-même et pour les intéressés, de régler les comptes et transiger les autres affaires de la Société, aux lieux et heures sus-mentionnés.

Après l'expédition des autres affaires de routine, l'assemblée s'ajourne.

Comité de Régie

JEUDI, 10 DÉCEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.

Présents : MM. L. Cordeau, J. Leduc, Jos. Benoît, F. Lajoie, F. Decelles, Mag. Côté, Jos. Côté, Jos. Marsan et J. A. Cadotte.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Ludger Gauvin, cultivateur,	38 ans.	Notre-Dame
Jos. Lachapelle, " "	39 ans.	St-Charles
Amable Meunier, " "	33 ans.	" "
Horace Gervais, commis,	22 ans.	" "
J. B. F. Meunier, cultivateur,	30 ans.	St-Athanase
Ferd. Lusignea, meunier,	28 ans.	" "
Alexis Thuot, ferblantier,	40 ans.	" "
Jos. Bergeron, marchand,	30 ans.	" "
Narc. Gamache, journalier,	42 ans.	" "
Edouard Béliveau, boulanger,	33 ans.	" "
Elzéard Rivard, " "	32 ans.	St-Liboire
Adélaïde Tetreault, journalier,	36 ans.	" "
Christophe Laliberté, tailleur,	26 ans.	" "
Alphonse Giason, forgeron,	36 ans.	" "
Ls. Fontaine, fils, journalier,	29 ans.	St-Théodore
Télesp. Leclaire, cultivateur,	29 ans.	" "
Adolphe Tanguay, menuisier,	27 ans.	" "
Jean-Bte. Lemoine, forgeron,	20 ans.	" "
Hector Tanguay, cultivateur,	23 ans.	" "
Adolphe Beaudoin, " "	27 ans.	" "
Henri Guérin, " "	21 ans.	" "
Élie Noiseux, tailleur,	21 ans.	Ange-Gardien
Elzéar Ostiguy, boucher,	23 ans.	" "
Régis Morin, boulanger,	28 ans.	St-Pio
Hector Bourgaült, médecin,	28 ans.	" "

Et le Comité s'ajourne.

TRAVAIL ET SECOURS

Travail — Noble chose, mot sublime.

Le travail n'est pas seulement le devoir, c'est aussi la gloire de l'homme. Honte à celui qui méprise, qui fuit, qui déserte le travail ! Honneur à l'homme qui fait du travail l'occupation, le but, le bonheur de son existence.

Pour accomplir le travail qui se présente à lui sous des formes diverses, l'homme a ses bias et son intelligence, qui s'entraident, s'unissent, se confondent en un même effort. Aussi, entre le travail des mains et le travail de la pensée, il existe un lien étroit que ne sauraient rompre, quelques grandes qu'elles puissent être, les différences d'éducation, de position et de fortune. — Tous les travailleurs sont frères.

Mais le travail — le travail manuel surtout — ne suffit pas toujours à produire le bien-être matériel de l'existence, et souvent il arrive qu'il est débordé par les besoins : triste moment, épreuve redoutable où souvent se déchire et succombe l'âme humaine.

C'est que le travailleur, c'est que le père n'est pas seul, hélas ! à souffrir ! Ses privations, ses douleurs ne seraient rien encore si sa femme, si ses enfants ne devaient pas les subir avec lui.

C'est en vain qu'il épuise ses forces, c'est en vain qu'il se prive, qu'il se découvre afin de pourvoir à l'alimentation, au vêtement des siens, c'est en vain..... tout souffre, tout languit autour de lui. Et cependant la moindre somme, une moindre avance qu'il pourrait rembourser dans des temps meilleurs, suffirait pour réparer le désastre qu'une maladie, un chômage, ou tel autre malheur venu sans sa faute, ont seuls causé. Mais ce secours, d'où lui peut-il venir ? Ses parents sont pauvres, ses amis n'ont que le nécessaire et lui-même, pour toute garantie, ne peut offrir que sa parole. N'osant pas s'adresser aux hommes qui ne pourraient ou ne voudraient lui venir en aide individuellement, sa voix suppliante s'élève à Dieu qu'il implore, dans sa détresse, pour lui-même et les siens. — Dieu n'est pas resté sourd à sa prière. Voici venir le secours et la consolation à toutes les situations malheureuses.

Ce sont des amis, des frères à qui nous rendrons à leur tour aide et secours : adressons-nous à l'Union St-Joseph !

L'association vous accordera, secours en maladie, aide par vos confrères, dans les autres circonstances difficiles de la vie. Et, quand vous ne serez plus là, ces confrères garderont votre mémoire, après avoir secouru, aussi dans une

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

large mesure, votre veuve, la mère de vos enfants héritiers de votre tâche. On s'occupe aussi d'eux parce que le but de la société n'est pas seulement matériel et que l'enfance, c'est le sillon qui sera, suivant la culture du laboureur, stérile ou fécond ; qui donnera, selon la semence qu'il aura reçue, l'ivraie ou le bon grain. C'est la cire qui reçoit l'empreinte, c'est l'acier qui la conserve ; c'est le moule précieux où l'on coule le caractère de ce qui sera un homme et d'où sortira le bonheur ou le malheur de sa vie.

Merci à vous, fondateurs de cette œuvre qui, conviant le chef de la famille à une coopération généreuse, faites germer dans les cœurs le doux et noble sentiment qui nous fait compatir aux misères des autres, venir en aide à ceux qui souffrent, et pratiquer ce divin précepte que le Christ est venu enseigner aux hommes : Aimez-vous les uns les autres.

Bénie soit la main pieuse qui a fondé cette œuvre et qui a, pour lui donner un nom, rapproché ces deux mots : Travail et charité.

Décès

Lacloche a de nouveau sonné pour nous le glas funèbre !—Un ami, un de nos frères vient de mourir.

Pendant ses funérailles qui ont eu lieu jeudi, comme nous l'avons déjà annoncé, nous rappelions un mot de lui, prononcé au cimetière même, sur la tombe fraîchement remuée de l'ancien dernier sociétaire décédé—M. A. Phareuf— : Quel sera maintenant, parmi nous, le premier à mourir ?... Il était bien éloigné de croire alors que ce devait être lui-même ! Aussi, on ne faisait encore présager une fin aussi prochaine.

Depuis, ni les soins habiles des médecins, ni le dévouement de ses proches, ni l'empressement de ses confrères n'ont pu le conserver...

Nous avions, pour son corps, un dernier devoir à remplir—le porter à la terre ! Quand la famille se réserve de faire conduire elle-même le mort, nous lui cédon's à regret notre précieux fardeau ; mais, quand nous sommes libres, nous le voulons porter nous-même jusqu'au seuil de la dernière séparation.

Rien de plus touchant que ce dernier office de la fraternité qui nous unit. C'est ainsi que l'assistance mutuelle fait à l'ouvrier les plus belles de toutes les funérailles, et les villes s'émeuvent en les voyant passer majestueusement.

Autrefois, le convoi de l'ouvrier s'en allait silencieusement par les rues, escorté de quatre porteurs, des parents et de quelques intimes qui suivaient tristement... Aujourd'hui, la pauvre famille, le cortège n'est plus abandonné au milieu de la foule indifférente de la rue : deux longues files de travailleurs font suite.

Ce convoi de l'ouvrier, les plus riches familles s'en font un honneur et ceux qui désirent, sans en tirer d'autre avantage et comme membres honoraires, apporter leur tribut à l'Union St-Joseph ne nous demandent, en échange de leurs bienfaits, que de porter à la tombe leur dépouille mortelle.

Ces belles et douloureuses démonstrations de l'Union St-Joseph n'empruntent pas seulement leur grandeur au nombre de ceux qui les composent, mais encore et surtout à la bonne tenue, au silence, à l'affliction des sociétaires qui portent ou qui suivent leur frère mort à sa dernière demeure.

Continuons donc toujours d'assister aux funérailles, sans nous occuper de la liberté, laissée par nos émules, de s'en abstenir. Et que chacun de nous, dans un pareil moment, conserve le maintien qui convient au triste et pieux devoir qu'il accomplit ; que le deuil de la famille se reflète sur tous les visages !

Ce n'est pas d'ailleurs la famille seule qui doit pleurer ; la société toute entière s'émeut et s'afflige de la perte de l'un des siens et, de même que nous nous devons à chacun l'assistance de tous secours pendant la vie, de même ceux qui survivent doivent au mort et à sa famille l'assistance des larmes.

Ce tribut de notre affection honore plus les funérailles que le luxe des pompes funèbres. Le concours sympathique, le recueillement silencieux touchent plus que tous les appareils et les ornements de deuil.

Pour calmer, pour consoler la pauvre famille, la douleur qui voile le visage vaut mieux que les tentures qui couvrent les murs ; les larmes du cœur valent mieux que les larmes d'argent.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

HOTEL-DIEU

Nous apprenons qu'un riche particulier de cette ville, décédé récemment, a généreusement doté notre Hôpital, sanctuaire de la charité chrétienne. Bénie soit la main qui contribue au développement, à l'embellissement de cette magnifique maison hospitalière, asile, dans sa population de 400 habitants, de toutes les misères physiques et morales de ce monde et qui revêt cependant, dans ses salles aérées, dans ses cours spacieuses, dans ses jardins délicieux, l'aspect le plus riant et le plus gracieux. Ce n'est plus l'hôpital, c'est l'*Hôtel-Dieu* ; c'est la maison de santé du pauvre, la maison de santé du riche qui vient y prendre sa demeure afin de profiter plus à l'aise du dévouement catholique.

Au milieu des travaux actuellement en cours d'exécution, à l'aspect d'une masse aussi considérable de matériaux entassés sans épargne, par l'ordre des *Sœurs de la Charité*, j'ai entendu quelques voix du dehors qui disaient : C'est du luxe, c'est trop beau pour un hôpital, ... et trop solide aussi, peut-être ?

Rien de trop beau pour orner la maison où le rude travailleur viendra chercher la guérison ; rien de trop élégant pour reposer de leurs fatigues nos pauvres vieillards qui vont y mourir ; rien de trop beau, rien de trop élégant pour le berceau des enfants qui n'ont plus de mère ou qui n'ont pas de père, pour le refuge des infirmes.

Qui donc ose regretter la dépense de quelques milliers de piastres pour agrandir, pour assainir, pour embellir un hôpital. Non, non, ce ne sont plus là les idées de notre temps ; ce ne sont pas les idées de la charité chrétienne qui bâtit des palais pour adoucir la condition des malheureux.

Chaque jour, de cette maison si belle, les saintes filles qui ont renoncé à tous les bonheurs de la terre, quittent ce palais où elles ont tant à faire, pour la visite à domicile ou la veille du pauvre malade, pour panser ses plaies et verser dans son âme les divines consolations. Au besoin, elles y demeurent jusqu'au dernier moment et, quand l'âme s'est envolée, anges de la terre, agenouillées et priant Dieu, soyez sûrs que leur sainte prière aura sur son aile, porté l'âme au ciel.

Non, non, ce n'est pas trop beau !

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

Quelques fois cependant les missionnaires protestants passent les mers ; mais alors ils ont prudemment soin de chercher les terrains déjà fertilisés par les sueurs des missionnaires catholiques : car, lorsqu'il leur arrive par hasard de s'adresser directement aux païens, ni la protection que le gouvernement leur accorde, ni les sommes considérables dont ils disposent, ne peuvent leur assurer quelque succès. Il en était de même des hérétiques du temps de Tertullien. On lit dans son ouvrage sur la Prescription, c. 42 : " Que dirai-je de la manière dont ils annoncent la parole ? L'instruction des gentils est le dernier de leurs soucis, ils ne songent qu'à tourner la tête aux nôtres. Ils ne mettent pas leur gloire à la conversion des infidèles, mais à la perversion des fidèles ; car leur but n'est pas de maintenir la vérité, mais de la détruire. " On demandait à un calviniste qui revenait des Indes, si les ministres réformés y opéraient aussi des conversions ; à quoi il répondit : " *Nostris prædicantes hoc non possunt ; sed ibi ethnici primum convertuntur ad Christum. per presbyteros papistas : postea à nostris prædicantibus ubi ritum potiuntur, reformatur* " (Wallenburch, *De hist. eccl.*, lib. x, c. 2).

Comment expliquerons-nous cette stérilité ? Si à leur première apparition le mahométisme et à quelques égards aussi le protestantisme se propagèrent avec rapidité, cela s'explique : ces deux religions flattent les passions, et toutes les deux employèrent les armes pour s'étendre ; le protestantisme offrait en outre les trésors de l'Eglise comme un appât pour ceux qui embrassaient le *pur Evangile*. Rien de tout cela ne se présente pour rendre compte de la propagation de la religion catholique. Elle était nouvelle ; elle annonçait des dogmes que la raison ne pouvait comprendre ; elle exigeait que les hommes adorassent comme leur sauveur un homme né d'une race détestée sur la terre, qui durant sa vie avait lutté contre la misère et l'humilité, que ses propres compatriotes avaient fait périr de la mort la plus ignominieuse ; elle imposait aux hommes des lois qui blessaient les inclinations des sens, qui les obligeaient à un combat perpétuel contre eux et à une abnégation qui ne devait épargner ni l'œil ni la main. Elle déclarait que l'idolâtrie était une folie, et elle proscrivait les péchés par lesquels jusqu'alors on avait cru servir les dieux. Une semblable religion devait être un sujet de scandale pour les Juifs, et de dérision pour les gentils.

tils. Et en effet ces deux religions se déclarèrent contre elle. Les princes, les philosophes, les prêtres, s'accordèrent pour l'écraser, et ils ne négligèrent aucun moyen pour y parvenir ; on déclama contre elle la raillerie ; la calomnie la déclara dangereuse pour l'état, et obtint un facile accès auprès des esprits superstitieux ; le fer et le feu furent mis en usage ; les premiers prédicateurs du christianisme étaient non-seulement des juifs, mais encore des gens qui manquaient de tout ce qui donne de l'autorité dans le monde. On voit que tous les obstacles possibles s'opposaient à la propagation du christianisme *catholique* ; qu'il manquait de tout secours naturel. En réfléchissant à cette circonstance, on sera forcé d'admettre que cette propagation est le plus grand miracle que jamais le Tout-Puissant ait opéré. Il en est de même des temps modernes, et pourtant l'Eglise catholique a converti le Paraguay, le Brésil, le Canada ; le nombre des missionnaires n'a jamais suffi. *Buchanan* avoue lui-même que dans l'île de Ceylan les missionnaires catholiques ont converti en peu d'années 50,000 individus, tandis que les protestants ont quitté le pays, après s'être convaincus qu'ils ne pouvaient rien y effectuer. Saint François de Sales, qui ne possédait que son zèle et sa crose épiscopale, convertit à lui seul 80,000 protestants, quoiqu'il sût qu'ils en voulaient à sa vie et lui dressaient des embûches. Et que dirons-nous de saint François Xavier ? Etranger par delà les mers, n'ayant point de soldats pour le protéger, il convertit du sensuel paganisme à la religion catholique incomparablement plus d'âmes que tous les réformateurs et tous les princes ensemble, avec leurs armes et leurs intrigues, n'ont pu en amener au protestantisme, quoiqu'il paraisse bien plus facile de faire d'un catholique un protestant que d'un païen un catholique. C'est là le doigt de Dieu.

Passage de la position d'ouvrier à celle de patron

(Sui.)

Voici un tourment d'une autre nature, causé cette fois, non par les ouvriers, mais par les pratiques.

Le patron a besoin d'argent ; rien de plus facile que d'en avoir, ce semble. Il a livré depuis longtemps des ouvrages pour une somme bien supérieure à celle dont il a besoin. Sans doute, il aimerait mieux attendre que ses pratiques vinssent s'acquitter ; mais enfin, puisqu'el-

les ont perdu de vue ces petites dettes, il va malgré sa répugnance, risquer une démarche auprès d'elles. Il prépare donc des notes ou des reçus pour une somme double de celle qui lui est nécessaire. Mais il a beau courir de maison en maison, il n'y trouve que des refus. Parmi ses débiteurs, l'un n'a jamais d'argent, l'autre n'en a point dans ce moment-là ; un troisième en a, mais le destine à un autre emploi ; un quatrième est absent ; un cinquième se fait celer. Quelques-uns montrent de la mauvaise humeur ; ils se plaignent qu'il est toujours pressé, qu'il ne les laisse pas respirer. D'autres, ou réellement, ou par feinte, laissent percer des symptômes de vanité blessée : " Il a donc peur de perdre ? Il craint que l'on n'oublie la dette, qu'on ne la nie ? " Bref, il ne reçoit rien, si ce n'est de belles promesses ou des paroles désagréables. Et cela n'est pas surprenant : l'imprévoyance, la vanité, la manie de briller, réduite à une gêne affreuse beaucoup de personnes qui passent pour riches, et qui le seraient en effet si elles avaient plus de prudence et d'économie. Sans doute, ces personnes ne feront rien perdre à l'homme qui a travaillé pour elles ; mais elles traîneront les payements en longueur sans s'inquiéter s'il souffre ; elles éprouveront d'autant moins de scrupules, qu'elles le trouvent fort honoré d'avoir leur pratique ; c'est ce qu'elles lui font comprendre avec plus ou moins de ménagements ; en sorte que, ne recevant pas ce qu'il demandait, forcé d'attendre indéfiniment, il rentre chez lui les mains vides et l'esprit troublé, ne sachant comment il satisfera à ses engagements, et craignant d'avoir indisposé, d'avoir peut-être même perdu ses pratiques.

Voilà ce qui n'arrive que trop souvent.

Je ne parle pas des mémoires réduits, des devis inexécutables, des contestations suivies de procès, des pertes de toute nature, des faillites auxquelles on est exposé, des dangers créés par la concurrence. Il me suffit d'avoir montré aux ouvriers que la condition du patron n'est pas toujours aussi brillante qu'elle leur semble l'être, et que si elle offre des chances avantageuses, elle a aussi son côté fâcheux.

Je suis loin cependant, de chercher à vous décourager. Si, dans un certain nombre d'années, les circonstances vous semblent favorables, ayez, une ambition légitime, établissez-vous à votre compte, et de simple ouvrier devenez patron. Mais il est pour cela des conditions sans lesquelles il vous serait bien difficile de réussir.

REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Le patron, tout en recherchant dans la réglementation du travail la prospérité matérielle du fonds industriel, doit conformer les règlements à la loi naturelle, à la justice, à la charité, aux conditions des contrats, à la loi civile et à la coutume légitime.

Dans le règlement des heures de travail, le patron doit tout disposer de telle manière que ses ouvriers, pères, mères, enfants, ne soient pas accablés par le travail, aient des heures de repos et trouvent le temps de remplir leurs devoirs essentiels envers Dieu, la société et la famille.

En ce qui concerne le travail des enfants, le patron est obligé de se conformer à la loi naturelle, qui défend d'imposer aux enfants des travaux au-dessus de leur force, et obligé de leur laisser le temps de s'instruire, soit des vérités de la foi, qui les préparent à remplir leurs devoirs d'homme et de chrétien, soit des connaissances nécessaires à la pratique de la vie et à l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

Dans le règlement du travail des mères de famille, le patron doit se souvenir que la famille est une institution supérieure à tout établissement politique, industriel ou commercial, et par conséquent laisser à la mère le temps et la liberté nécessaires pour l'accomplissement des devoirs qu'elle a à remplir envers son mari et ses enfants.

Le patron est tenu de laisser à ses ouvriers le temps de remplir leurs devoirs envers Dieu, car Dieu étant le premier de tous les maîtres, tout homme a le droit en même temps que le devoir de le servir, quelle que soit la condition où il se trouve. Ce droit et ce devoir sont aussi imprescriptibles que les droits de Dieu sur sa créature.

Le patron doit supprimer le travail du dimanche : 1° parce que c'est la loi de Dieu ; 2° parce qu'autrement, il ne laisserait pas aux ouvriers le temps de vaquer au service de Dieu et blesserait leur conscience ; 3° parce que la raison aussi bien que l'expérience démontrent qu'un jour de repos sur sept est nécessaire à la santé de l'homme et au renouvellement de ses forces. Cependant il est des circonstances où, même d'après les théologiens, certains travaux peuvent être autorisés.

Le patron est lié par les contrats écrits ou tacites dans la réglementation du travail ; son devoir est de s'y conformer tant qu'ils ne sont pas op-

posés à ses intérêts ou à ceux de ses ouvriers ; dans ce cas, il doit en provoquer la réalisation.

Le patron est obligé de se conformer à la coutume légitime, parce qu'elle est une sorte de contrat tacite imposé par l'usage général et la tolérance réciproque, Patrons et ouvriers sont tenus, en justice, de l'observer.

Le patron doit obtenir l'assentiment au moins tacite des ouvriers pour modifier la coutume, puisque la coutume légitime est un quasi-contrat qui oblige l'ouvrier et le patron en vertu de leur consentement mutuel attesté par l'usage.

Le patron a le devoir de supprimer une coutume qui tourne en abus : 1° lorsque l'abus est coupable devant Dieu ; 2° lorsqu'il est en opposition avec les intérêts bien entendus de l'ouvrier et de l'exploitation. Ceci suppose qu'en supprimant l'abus on ne s'expose pas à des inconvénients plus graves.

Le devoir spécial du patron, en vertu du contrat d'engagement, est d'assurer à l'ouvrier un juste salaire, car tout homme a droit au prix de son travail, surtout quand ce prix a été convenu dans un contrat spécial tel que celui qui lie le patron à l'ouvrier et l'ouvrier au patron.

C. M. B. A.

A l'assemblée régulière de la Succursale No. 101, C. M. B. A., de la Cité des Trois-Rivières, tenue le 4 Décembre courant, les Frères suivants ont été élus Officiers pour l'année prochaine (1892) :

Avisseur Spirituel, Révd. F. X. Cloutier.
 Président, Charles Dupont Hébert, réélu.
 1er Vice Président, Charles P. Gélinas.
 2e Vice Président, Eusèbe Morrissette.
 Secrétaire-Archiviste, John O. Desilets, réélu.
 Asst.-Sec.-Archiviste, J. Z. Gauthier.
 Secrétaire-Financier, F. S. Tourigny.
 Trésorier, Jos. Adéard Gélinas.
 Commissaire-Ordonnateur, F. X. Pothier.
 Sentinelle, Narcisse Cossette.
 Syndics, A. D. Bondy, réélu, George Leprohon,
 Napoléon Charbonneau, Téléphore Lyburner, Adé-
 lard Gauthier.
 Délégué au Grand Conseil, Chas. Dupont Hébert.
 Substitut du Délégué au Grand Conseil, Dr L. P.
 Normand.
 Chancelier pro. temp., A. I. Pothier.

Union-St-Joseph d'Ottawa, fondée en 1869

RAPPORT POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31
OCTOBRE 1891.

Les recettes provenant des contributions et autres ressources s'élèvent à la somme de \$2,719.62, et les dépenses, à \$2,089.07 ; laissant un surplus de \$630.55.

Durant ce semestre, il a été payé aux héritiers \$525.00 et trois décès d'épouses \$237.20.

Il a été payé aux malades \$638.00.

La valeur de la société, en argent \$10,648.94 ; propriétés mobilières et immobilières, \$7,100.00 ; dû par les membres, \$1,070.15, soit un total de \$18,819.09.

Messieurs Edouard Faulkner et Charles Potvin sont décédés.

Il a été admis durant le semestre 5 membres et 18 ont été rayés, portant le nombre actuel des membres à 772.

La société a perdu, par les membres qui ont été rayés durant le semestre qui vient de se terminer, \$210.55.

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA

FABLE DE NAPOLEON IER.

Pendant qu'il était à l'école de Brienne, n'ayant pas encore 15 ans, Napoléon a composé la fable suivante que nous empruntons au "Panthéon populaire."

César, chien d'arrêt renommé,
Mais trop enfié de son mérite,
Tenait arrêté dans son gîte

Un malheureux lapin de peur inanimé.
—Rends-toi, lui cria-t-il d'une voix de tonnerre,
Qui fit au loin trembler les habitants des bois ;
Je suis César connu par ses exploits,
Et dont le nom remplit toute la terre.

A ce grand nom Jeannot lapin
Recommandant à Dieu son âme pénitente,

Demande d'une voix tremblante :

—Très-sérénissime maître,

Si je me rends quel sera mon destin ?

—Tu mourras.—Je mourrai, dit la bête innocente.

Et si je fais ?—Ton trépas est certain.

—Quoi ! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
Des deux côtés je dois perdre la vie !

Que votre illustre seigneurie

Veuille me pardonner, puisqu'il me faut mourir,
Si j'ose tenter de m'enfuir.

Il dit et fuit en héros de garenne.

Caton l'aurait blâmé : Je dis qu'il n'eût pas tort,
Car le chasseur le voit à peine

Qu'il l'ajuste, le tue..... et le chien tombe mort.
Que dirait de ceci notre bon La Fontaine ?

Aide-toi, le Ciel t'aidera.

J'approuve fort cette morale-là.

Les Empoisonneurs

VII

LA RENCONTRE

Félix fut exact au rendez-vous. Un instant après lui entrèrent le docteur Lorsy et Alfred Auricourt. A la vue de ce dernier, le jeune homme éprouva une émotion qu'il ne parvint que difficilement à dissimuler. Toutefois, il s'approcha d'Alfred avec aisance, et s'informa de sa santé. Auricourt répondit froidement aux avances de Félix. Eliza manifesta la joie que lui causait la présence de son frère, et lui tendit la main, qu'il serra avec une feinte amitié. M. de Garderel avait l'œil sur lui ; il s'en aperçut, rougit, et se retira un peu en arrière, sous prétexte de laisser aux deux médecins la place nécessaire pour examiner la malade.

Cette visite faite, le comte conduisit les trois docteurs à son cabinet. Là, les yeux rivés sur son fils, il adressa cette brusque question au docteur Larsy et à Alfred Auricourt :

—Votre opinion est-elle toujours que ma fille a été empoisonnée ?

Félix ne s'attendait pas à une pareille entrée en matière. Aussi, malgré lui, les muscles de son visage se contractèrent, son teint s'anima subitement, et M. de Garderel ne laissa échapper aucun de ces signes.

— Nous persistons plus que jamais dans nos convictions, dirent les deux docteurs. Nous sommes persuadés, comme ce matin, que le mal est sans remède, à moins que l'auteur du crime ne révèle la substance dont il s'est servi.

Quelques instants de silence succédèrent à cette réponse péremptoire. Puis, le comte de Garderel fixant sur son fils un regard pénétrant, lui dit d'une voix sourde :

—Et vous, Monsieur, ne partagez-vous pas la manière de voir de vos confrères ?

—Je n'ai pas examiné bien à fond le cas dont il s'agit, balbutia Félix. D'ailleurs, il est des maladies bizarres.

M. de Garderel se proposait d'interroger encore son fils : il ouvrait déjà la bouche pour lui adresser une nouvelle question, mais une réflexion lui vint sans doute à l'esprit, et il se tut.

—Messieurs, dit-il au docteur Larsy et à Alfred Auricourt qui s'étaient levés pour partir,

quoique votre appréciation au sujet de ma pauvre fille me laisse peu d'espoir, néanmoins je vous prie de vouloir bien lui continuer vos soins.

Les deux médecins le promirent, et prirent congé du maître de la maison ; Félix se préparait à les suivre ; mais le comte l'arrêta .

— Mon fils, lui dit-il, je ne serais point fâché de m'entretenir un moment avec vous.

Le docteur, visiblement contrarié de cette demande, n'osa cependant pas refuser. Il ne répondit pas, mais resta dans l'appartement.

Quand le père et le fils furent seuls :

— Félix, lui dit le comte d'un ton de voir qu'il s'efforçait d'adoucir, mais dans lequel vibraient la colère et la haine, peut-être dépend-il de vous de m'épargner un grand malheur et un chagrin éternel ?

— En quoi, mon père, puis-je vous être utile ? interrogea le jeune homme, qui avait recouvré tout son calme, ou mieux toute son impudence, depuis qu'il était seul avec M. de Garderel.

— Elisa, votre sœur, vous l'avez entendu, est gravement atteinte ; un poison lent et mortel la tue.

— A mes yeux ceci n'est point parfaitement avéré, répliqua le docteur avec sang-froid.

— Comment ! cela n'est pas avéré ? Croyez-vous donc que les deux médecins habiles qui sortent de chez moi auraient pu se tromper aussi grossièrement, et prendre une maladie ordinaire pour un empoisonnement ?

— Cela s'est vu.

— Non, vous dis-je, reprit le comte avec violence, ils n'ont pu se tromper à ce point. Vous-même, vous avez comme eux, je n'en saurais douter, la certitude que ma fille meurt empoisonnée. Or, puisque vous voulez dissimuler, je serai franc, moi. Je veux que vous le sachiez : divers indices, qui se corroborent tous les jours, me persuadent de plus en plus que l'auteur du crime, c'est vous.

— Moi ! grand Dieu ! s'écria Félix en bondissant de son siège ; quoi ! pouvez-vous soupçonner votre fils d'un pareil forfait ?

— Encore une fois, Félix, la feinte ne vous servira de rien. J'ai des preuves irréfutables. Cependant, j'ai hâte de vous le dire : je ne tiens pas à vous perdre ; car votre déshonneur rejailirait sur ma famille innocente et sur moi. Mais j'exige de vous un aveu, entendez bien, et l'indication du toxique que vous avez employé.

— Mon père, répondit le docteur, permettez-moi de croire que vous ne parlez pas sérieusement. S'il en est autrement, je vous prie de

me fournir les preuves qui font de moi, à vos yeux, un empoisonneur, un scélérat.

— C'en est trop, s'écria le comte, hors de lui. Vous voulez que cette affaire se dénoue devant la justice ? Eh bien ! si vous m'y forcez, je vous le déclare : je ne reculerai pas devant cette dure extrémité.

— M. le comte de Garderel de la Nouvelle-Orléans n'oserait en appeler aux tribunaux, surtout au sujet de faits qui ne sont rien moins que prouvés, répartit Félix, avec une écrasante ironie.

Le comte recula, foudroyé par l'allusion que renfermaient ces paroles, et tomba sur un fauteuil.

— Que dites-vous ? murmura-t-il, de qui parlez-vous ?

— De vous-même, mon père, répondit le docteur avec le même ton sarcastique. Je dis que M. Paul de Garderel qui a séquestré son père, qui l'a enlevé de la Nouvelle-Orléans, puis renfermé dans un souterrain de cet hôtel, se gardera bien de traduire son fils devant la justice criminelle.

Le malheureux comte ne pouvait plus en douter : Félix était instruit de tout. Le passé se levait sombre, inexorable, dans la personne de son fils. M. de Garderel, fils dénaturé lui-même, avait échappé à la justice des hommes ; mais le jugement de Dieu commençait. Sa figure était décomposée, ses yeux fixes, effrayants, injectés de sang ; une écume blanchâtre coulait de ses lèvres. Félix le contemplant, impassible, d'un œil sec et impitoyable. Quelques instants se passèrent avant que M. de Garderel revint à lui. En recouvrant sa présence d'esprit, il se rappela la cause qui l'avait jeté dans cet affreux état. Quand il put parler :

— Félix, dit-il, oublie mes paroles ; mais n'évoque plus les souvenirs ni les spectres horribles du passé. Comment sais-tu tout cela ? J'ai donc été trahi ?

— Qu'il vous suffise d'être informé que, moi aussi, j'aurais des comptes à vous demander.

— Que veux-tu dire ? demanda M. de Garderel dont l'agitation recommença, plus violente.

Félix, étonné d'abord de la question, parut enfin comprendre qu'elle se rapportait aux faits qu'il avait énoncés tout à l'heure, car il répondit :

— Je parle du crime avéré que vous avez commis sur votre père : je possède les preuves authentiques.

—Que prétends-tu faire ? interrogea le comte avec anxiété.

—Je réglerai ma conduite sur la vôtre. Ne laissez rien transpirer, car je serais sans miséricorde.

—Je te pro...ets de me taire. Mais, ô mon fils, poursuivit le malheureux en joignant les mains, je t'en prie, sauve Elisa, indique le contre-poison, sois meilleur que je ne l'ai été.

—D'abord, mon père, je n'ai pas encore avoué qu'Elisa ait été empoisonnée. Ensuite, l'eût-elle été, je serais impuissant à neutraliser les progrès du mal : il est trop tard.

—Trop tard ! trop tard ! Oh ! serait-il vrai ? Mais non, il est temps encore. Tu me rendras ma fille, n'est-il pas vrai ?

—Mon père, assez sur ce sujet : cessez vos instances ; je vous ai dit que je ne pouvais rien.

Et l'expression farouche de la figure du docteur annonça au comte de Garderel qu'il serait inflexible.

Voyant que M. de Garderel ne répondait pas, Félix reprit :

—Maintenant, mon père, puis-je me retirer ?

—Comme il vous plaira, dit le comte avec un douloureux soupir.

Alors Félix prit son chapeau et ses gants qu'il avait déposés sur un meuble, salua froidement son père, et sortit de l'appartement. En passant devant la loge de Marberie, il fit un signe au concierge, qui répondit d'une manière affirmative. Le docteur, une fois hors de l'hôtel, se dirigea en toute hâte vers son habitation de la rue Menilmontant. Arrivé au pavillon que nous connaissons, il s'enferma dans le cabinet noir, où il resta fort longtemps. Quand il le quitta, une partie des rayons étaient vides ; les flacons et les bocaux avaient disparu. Le docteur avait évidemment l'intention d'effacer toute trace du travail auquel il s'était livré précédemment. Les ordres qu'il donna ensuite à son domestique, l'ameublement qu'il commanda pour son laboratoire, achevèrent de prouver qu'il voulait complètement transformer l'appartement, jusque-là dérobé à tous les regards indiscrets.

Après le départ de son fils, M. de Garderel demeura livré au plus affreux désespoir. Quand il se leva, il pouvait à peine se soutenir, tant avaient été terribles les émotions qu'il venait de subir. Son œil était hagard ; toute sa figure était contractée ; on eût dit que sa chevelure, en désordre et grisonnante, avait achevé de blanchir. Il parcourut son cabinet en chancelant comme un homme ivre ; puis il sortit, et se ren-

dit à la loge du concierge. Marberie venait de partir. Désappointé de ne pas rencontrer celui qu'il cherchait, le comte plongea son regard dans la chambre qui servait d'appartement à Marberie. Il s'aperçut aussitôt qu'une cassette, renfermant les objets précieux, argent, titres, bijoux du concierge, avait disparu. Cette remarque confirma M. de Garderel dans la pensée que Marberie le trahissait. Cela ne formait plus pour lui l'ombre d'un doute ; il connaissait à fond l'habileté, l'astuce, la méchanceté de son ancien complice. Le comte rentra chez lui comme un insensé. Il comprenait le danger où il était, à chaque instant, de tomber dans l'abîme entr'ouvert désormais sous ses pas, sans pouvoir rien faire pour éviter la fatalité qui le poursuivait. Situation terrible : mais, juste châtiement d'une vie souillée des plus odieux forfaits.

VIII

LE LIT DE MORT

Les forces de l'infortunée Elisa diminuaient de plus en plus. En vain les médecins habiles, qui la traitaient et la voyaient chaque jour, tentèrent d'enrayer le mal ; leurs efforts furent superflus. La jeune fille elle-même s'aperçut que sa vie s'éteignait rapidement, et que son mal était inguérissable. Sa mère et sa sœur ne la quittaient pas ; son père venait fréquemment auprès d'elle, mais s'éloignait presque aussitôt. La vue de son enfant, aux prises avec la mort et victime d'un crime que lui seul connaissait dans sa maison, lui faisait un mal affreux. Son âme, dévorée de remords, accablée par le malheur qui s'abattait sur sa famille, ne lui laissait aucun repos. Celui qui eût pu pénétrer dans le cœur de cet homme dur, sauvage, farouche, y eût trouvé le désespoir et les tourments des damnés.

Mme de Garderel succombait sous le poids de sa douleur ; car rien au monde ne pouvait consoler la malheureuse femme ; sa foi avait disparu ; elle avait abandonné le Dieu de sa jeunesse, celui-là seul qui, aux jours de l'épreuve, peut consoler et fortifier les âmes. La comtesse restait quelquefois de longues heures à contempler sa fille, qui tantôt dormait d'un sommeil fébrile, tantôt gémissait sous les étreintes du mal secret qui brisait sa vie. Souvent elle était obligée de sortir pour pleurer en liberté.

Clémence, non moins affligée que sa mère, se montrait seule à la hauteur de la situation. Sa

voix douce et harmonieuse paraissait particulièrement être agréable à la malade, qui lui demandait sans cesse de la distraire et de lui raconter de touchantes histoires. Clémence de Garderel mêlait habilement à ces récits, qu'elle faisait avec un charme inimitable, des réflexions pieuses que lui suggérait sa foi ; et il n'était pas rare que le visage flétri de la pauvre Elisa s'illumina soudainement, comme en présence d'une vision lointaine et gracieuse. Toutes les fois que Clémence était seule avec sa sœur, elle lui parlait de la bonté et des miséricordes de Dieu. Elisa écoutait en silence, et d'ordinaire ses yeux témoignaient que ces exhortations ne lui déplaisaient pas. De temps en temps, Clémence lui demandait de répéter avec elle une prière, et la pauvre enfant qui allait mourir ne s'y refusait jamais ; ses lèvres redisaient les paroles saintes, oubliées de longues années. Enfin, un jour que madame de Garderel était absente pour quelques heures, et que Clémence veillait au chevet de sa sœur avec son dévouement ordinaire, la malade se tourna tout à coup de son côté, et la contempla d'un air plus affectueux que d'habitude. Clémence, croyant qu'elle allait parler, prêtait l'oreille. Mais Elisa garda le silence, et continua de tenir ses yeux fixés sur sa sœur avec une expression touchante ; des larmes roulèrent de ses joues.

(A continuer.)

— M. Soly, boucher, de cette ville, avait à son service depuis une quinzaine de jours un jeune homme d'Upton. Dimanche dernier, M. Soly lui prêtait des habits pour aller à la messe, mais l'employé infidèle au lieu de retourner chez son patron prend la ligne du Grand Tronc et s'en va à Upton. Là on l'arrête mais celui qui le gardait, un peu naïf en vérité, le relâcha sur l'avis de certains farceurs, qu'il n'avait pas le droit d'arrêter un homme sans warrant, fût-ce un meurtrier ou un voleur. Et l'employé infidèle profitant de ses ailes, a repris la clef des champs.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9, rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.
Damien Bouchard, rue Cascades.
F. A. Brodeur, " "
Joseph Charrier, rue Bourdages.
Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.
Poèles, objets en fonte
J. H. Morin, Place du Marché.
Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.
M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Ledue, Place du Marché.
Bédard et Lefebvre, Place du Marché.
Alfred Lapalme, " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.
Félix Houle, " " "
L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, rue Cascades.
Joseph Cabana, " "
J. H. Choquette, au Séminaire.

Barriers

V. et A. Laflamme, rue Cascades.
Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormisdas Guertin, rue Cascades.
Joseph Dalbec, " "
Irénee Choquette, " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.
Adrien Blondin, " "
H. N. Bernier, rue Cascades.
Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladu, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marche.
L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
Naxaire Arcand, rue Concorde.
Napoléon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dussault, rue Mondor.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sévigny, " " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux,
Louis Gossolin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
Napoléon Soly, do.
Donis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Bernier, do.
Magloire Gaboury, do.
William Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

Eug. Lamarche, Place du Marché.
Léonard Beaudry, " " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

Les Modes Françaises Illustrees

Journal de Dames et Demoiselles, donne chaque semaine 12 à 25 gravures de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit douze morceaux de Musique pour Piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres.—douze patrons de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux abonnées ; ces patrons coupés GRANDEUR NATURELLE sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles. Les reçus d'abonnement pour l'année 1891 portent un numéro donnant droit au tirage d'une loterie dont la date sera fixée ultérieurement. Valeur des lots : \$200.00.

Une colonne ouverte aux " Questions et Réponses " offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elles et de se renseigner minutieusement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode. Causeries sur l'étiquette ; éducation et instruction ; hygiène ; causeries familiales du docteur ; ameublement ; meubles ; tentures ; décoration de la maison ; économie domestique ; guide précieux pour les jeunes femmes et jeunes filles. Les Modes Françaises Illustrees traitent toutes les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille. Envoi d'un mandat poste de \$3.00 pour un an d'abonnement.

" Les Modes Françaises Illustrees. "
1855 Rue Ste-Catherine, MONTREAL, Canada.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)
100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures
(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queén Insurance, Liverpool, and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneurs

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Feurnaises,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

M Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

F Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

P Prix modérés. Ouvrage garanti.

* *.*.* *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**S. BOURGEOIS**

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINEEst le meilleur remède connu pour la
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPÔT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.